

JOURNAL OFFICIEL

De la Principauté souveraine, indépendante de Bérétagne

Compte Rendu de la Chambre des Comptes – Mars 2019



Service de l'information publique officielle de Bérétagne

S.I.P.O.B

COMPTE RENDU DE MARS 2019

Chambre des Comptes de la Principauté de Bérétagne

Sommaire :

- I- Constitution de la Chambre des Comptes
- II- Premier Rapport mensuel

I- Constitution de la Chambre des Comptes

Le quinze mars deux-mille-dix-neuf, sur demande de Son Altesse Sérénissime, la Chambre des Comptes fût fondée afin de contrôler la régularité des comptes de la principauté indépendante et souveraine de Bérétagne. Chaque mois, la Chambre des Comptes rendra public tous les mois un compte rendu qui détaillera les transactions effectuées par le gouvernement au nom du prince, ainsi que les revenus de l'Etat.

En cas de demande de financement, ou de partenariat mettant en jeu des sommes d'argent, la Chambre des Comptes devra être consultée et rendra public un décret autorisant le représentant ou la représentante du gouvernement princier, à agir.

II- Premier rapport Mensuel

Aujourd'hui, premier avril deux-mille-dix-neuf, nous, membres de la Chambre des Comptes rendons public le premier rapport de notre institution nouvellement constituée.

Liste complète des transactions :

- *Pas de transaction(s) effectuée(s) au cours du mois de mars deux-mille-dix-neuf*

Liste des transactions prévues pour le mois d'avril deux-mille-dix-neuf :

- Achat d'un drapeau de la principauté de Bérétagne pour un montant non déterminé.
- Pas d'autres transactions prévues pour le mois de mars deux-mille-dix-neuf.

Au palais princier de Bérétagne
Le Premier Avril 2019

Son Altesse Sérénissime Emanuel, prince de Bérétagne

